

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 23/SG/CD rendant exécutoire la délibération n° 421/6e L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti» pour pour l'exercice 1966 .

n° 23/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
23 octobre 1967

Numéro JO
n° 12 du 10/11/1967

Date du numéro
10 novembre 1967

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue exécutoire la délibération n° 421/6e L du 5 octobre 1967 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire Français des Afars et des Issas approuvant le rapport d'exploitation et les comptes d'« Electricité de Djibouti » pour l'exercice 1966. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et exécuté partout où besoin sera.